



La pétition de la Maire de Saint Jean de Védas est un appel à l'exclusion et à la haine vis à vis des migrants en situation de précarité.

Les mineurs non accompagnés dans le département de l'Hérault sont, comme ailleurs en France, dans des situations particulièrement difficiles, aggravées par la crise sanitaire.

Ils ont traversé des frontières, parcouru des milliers de kilomètres pour arriver en France, non pour y faire du tourisme, mais pour s'y réfugier, fuyant la guerre, l'oppression, la violence de leur pays d'origine, beaucoup d'entre eux n'ont plus de famille.

Ils sont aujourd'hui 500 à 600 sur Montpellier, hébergés çà et là, en hôtels, résidences, foyers, chambres chez l'habitant, pris en charge par le Département, du fait des compétences qui lui sont dévolues dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et donc de la protection de l'enfance.

Ainsi cette dispersion dans la ville et la disparité de leurs situations a amené le Préfet et le Département de l'Hérault (notamment pour faciliter la réponse à la nécessité de se restaurer, matin, midi et soir) à trouver des solutions de regroupements comme cela a été le cas comme pour les 57 jeunes accueillis à Palavas, dans un centre géré désormais par Coallia.

Ils y sont confinés, avec interdiction de sortir, et bénéficient d'un encadrement avec des éducateurs. Ces jeunes sont scolarisés pour beaucoup d'entre eux, et ils tentent si les moyens mis à leur disposition le permettent de suivre leur scolarité à distance.

Il s'agit d'une mise à l'abri absolument indispensable pour garantir à la fois la protection de la santé de ces jeunes, comme celle de la population qu'ils sont susceptibles de côtoyer s'ils restent livrés à eux-mêmes et sans prise en charge sérieuse et raisonnable.

A Saint Jean de Védas, Mme le Maire Isabelle GUIRAUD a publié une pétition assortie de la publication d'une lettre au préfet, en s'opposant formellement à ce que des MNA y soient mis à l'abri, estimant que sa commune est tout à fait inadapté pour accueillir ces jeunes.

Elle y indique que « c'est avec stupeur que j'apprends par la presse que l'Etat envisage d'ouvrir un centre d'accueil en confinement pour mineurs isolés à Saint-Jean-de-Védas ».

Elle déplore par ailleurs l'absence de concertation préalable.

Et surtout elle incite ses administrés à afficher leur part d'inhumanité, et favorise avec cette pétition les expressions les plus violentes, de xénophobie et de rejet, qui plus est à un moment où notre devoir collectif est de faire-société au plein sens de ce principe. Le Maire de Palavas avait de son côté parlé d'« honneur et de solidarité » pour l'accueil des MNA.

Nous, associations qui suivons ces jeunes, qui les soutenons dans leur démarche d'insertion, dans leur scolarisation ou apprentissage sommes atterrés par cette stigmatisation de jeunes migrants pour lesquels il est urgent de trouver des conditions sanitaires acceptables pour tous.

Nous appelons au retour à la raison, à la solidarité des pouvoirs publics, Etat, Département, Métropole, Communes, pour que tout soit organisé pour venir en aide aux plus précaires, les mal logés, les sans abris, les sans domicile, les habitants des bidonvilles, des squats, qui sont des

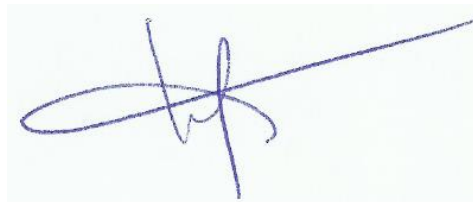
populations exposées aux risques de la pandémie, et qui peuvent eux-mêmes être porteurs de risques pour la population tout entière.

Aucun élu responsable ne doit appeler à la haine et à l'exclusion et nous demandons à ce que cet appel à signer une pétition soit retiré dans les plus brefs délais par Mme la Maire et proclamons que Saint Jean de Védas, comme d'autres collectivités se doit d'être accueillante pour les précaires dont les migrants.

Nous rappelons que la Métropole de Montpellier, dont Mme GUIRAUD est Vice-Présidente, a signé la charte de l'ANVITA (Villes et Territoires Accueillants), qui engage la collectivité à travailler de concert avec les organisations de la société civile sur la mise en place de mesures concrètes pour un meilleur accueil des personnes exilées présentes à Montpellier.

Pour RESF 34, La CIMADE, La LDH section de Montpellier,

Jean-Paul VOGEL Président de la section LDH de Montpellier

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right.